



## Ajout activité

-----  
Par cousam

Bonjour,

Je fais appel à votre aide concernant un ajout d'activité à mon entreprise individuelle créée en 2017.

En 2017 j'ai investi dans l'immobilier locatif, j'ai donc dû créer une entreprise individuelle enregistré auprès de l'INSEE (code APE 6820A).

A l'heure actuelle je possède toujours cette entreprise, néanmoins j'aimerais ajouter une activité tout en gardant en activité principal mon ancienne activité.

Pour récapitulé, je veux ajouter comme activité la Livraison de repas à domicile (code APE 5320Z) à mon entreprise déjà existante mais tout en gardant ma location de logement en activité principale.

Quels sont les risques que je prends en faisant cela ?

Vais-je avoir un soucis au niveau fiscal ?

Ou tout autre soucis autre que fiscal dont je ne pense pas ?

Ou alors cela ne va poser aucun problème, j'ajoute une seconde activité, mes revenus locatifs seront toujours indépendant de mes revenus en tant que coursier, et je paierai mes cotisations de coursier comme prévu auprès de l'URSAFF.

Merci d'avance pour vos réponses.

-----  
Par AGeorges

Les activités mixtes ou distinctes doivent être déclarées au Centre de Formalités des Entreprises (CFE). Il faut choisir une activité principale et une activité secondaire.

De ce choix dépendront vos plafonds de revenus, votre protection sociale, vos assurances, et votre code APE.

Détails ici

<https://www.auto-entrepreneur.fr/actualite/lessentiel-de-la-multi-activite-pour-les-auto-entrepreneurs-110216/>